

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES INTERMÉDIAIRES)

COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU

Société anonyme au capital de 919 611,96 €.
Siège social : 34, route d'Ecully, 69570 Dardilly.
542 079 124 R.C.S. Lyon. — Code : APE 011 A.
Exercice social du 1^{er} janvier au 31 décembre.

A. — Comptes sociaux semestriels résumés 2007.

I. — Bilan social.

(En milliers d'euros).

Actif	30/06/2007	31/12/2006
Actif immobilisé	843	853
Autres immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	806	813
Immobilisations financières	37	40
Actif circulant	26 698	28 366
Stocks et encours		
Clients et comptes rattachés	7	8
Autres créances et comptes de régularisation	4 467	6 964
Valeurs mobilières de placement	22 223	21 392
Disponibilités	1	2
Total de l'actif	27 541	29 219

Passif	30/06/2007	31/12/2006
Capitaux propres	14 902	16 568
Capital social	920	920
Primes	653	653
Réserves	12 557	13 135
Résultat	347	1 435
Ecart de réévaluation	425	425
Provisions pour risques et charges	12 525	12 409
Dettes	114	242
Emprunt et dettes financières	1	2
Fournisseurs et comptes rattachés	53	57
Autres dettes et comptes de régularisation	60	183
Total du passif	27 541	29 219

II. — Compte de résultat social.

(En milliers d'euros).

	30/06/2007	30/06/2006	31/12/2006
Chiffre d'affaires net	23	40	102
Autres produits d'exploitation	5	0	3
Produits d'exploitation	28	40	105
Achats et variation de stocks	-3	-3	-6
Autres achats et charges externes	-139	-134	-264
Impôts et taxes	-4	-6	-12
Charges de personnel	-12	-48	-96
Dotations aux amortissements et provisions	-3	-9	-14
Autres charges	-3	-1	-2
Charges d'exploitation	-164	-201	-394
Résultat d'exploitation	-136	-161	-289
Résultat financier	467	339	702
Résultat courant	331	178	413
Résultat exceptionnel	16	-38	1 024
Impôts sur les résultats	0	0	-2
Résultat net	347	140	1 435
Résultat net par action	1,72 €	0,70 €	7,13 €
Résultat net dilué par action	1,72 €	0,70 €	7,13 €

III. — Tableau des flux de trésorerie social.

(En euros).

	30/06/2007	31/12/2006
Flux de trésorerie liés à l'activité :		
Résultat net de la société	346 925	1 435 283
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissement et provisions	120 496	494 155
Plus-values de cession	-128 006	-1 467 048
Marge brute d'autofinancement	339 415	462 390
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-908	-209 635
Flux net de trésorerie généré par l'activité	338 507	252 755
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations		
Cessions d'immobilisations	2 505 195	545 925
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	2 505 195	545 925
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes	-2 012 280	0
Augmentation de capital	0	0
Émissions d'emprunts et de dettes financières		450 000
Remboursements d'emprunts et de dettes financières	-1 882	-458 113
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-2 014 162	-8 113
Variation de trésorerie	829 540	790 567
Trésorerie d'ouverture	21 394 046	20 603 479

Trésorerie de clôture	22 223 586	21 394 046
-----------------------	------------	------------

IV. — Annexe aux comptes sociaux intermédiaires au 30 juin 2007.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes sociaux intermédiaires au 30 juin 2007.

Compte tenu du caractère non significatif de l'activité de la société Parny, détenue à 99,80 % par votre société, il n'a pas été établi de comptes consolidés au titre du premier semestre 2007.

Au titre de cet exercice, la société n'a contrôlé, ni eu d'influence notable sur aucune autre société.

Principes comptables.

Principes d'arrêté. — Sauf indication contraire, les montants contenus dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes. Les principes comptables retenus lors de l'arrêté semestriel sont identiques à ceux retenus lors de l'arrêté annuel.

État des provisions pour risques.

	31/12/2006	Augmentation	Diminution	30/06/2007
Provision sur participation de l'État (1)	11 435	116		11 551
Provision sur dommages et intérêts perçus de l'État (2)	972			972
Total	12 407	116		12 523

(1) L'origine de cette provision a été expliquée dans l'annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2006 et son principe n'a pas été modifié par rapport à cette date. La Compagnie conteste en justice la validité de cette participation de l'État.

(2) Les dommages et intérêts versés par l'État en application de la décision du Tribunal administratif de Marseille rendue en date du 29 mars 2005 font l'objet d'une provision compte tenu de l'appel interjeté par l'État.

Information sectorielle.

Chiffre d'affaires par activité :

	30/06/2007	30/06/2006
Ventes de produits	14	15
Locations	9	25
Total	23	40

Au 30 juin 2007 l'ensemble du chiffre d'affaires est réalisé en France.

Tableau de variation des capitaux propres.

Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2007	16 568
Variations du premier semestre 2007	
Résultat de la période	347
Variation du poste « Autres réserves »	-2 012
Capitaux propres au 30 juin 2007	14 902

Opérations réalisées avec les entreprises liées.

— Dettes fournisseurs : 12 K€ ;

— Autres achats et charges externes : 68 K€.

Evolution des engagements donnés sur le premier semestre.

Néant.

Intégration fiscale.

Dans le cadre de l'intégration fiscale, une convention de répartition de l'impôt entre la Cie agricole de la Crau et la société Sabeton a été signée, à compter du 1^{er} janvier 2006, pour une durée expirant le 31 décembre 2007.

La convention de répartition de l'impôt au sein du groupe est la suivante :

— les charges d'impôts sont supportées par les sociétés comme en l'absence d'intégration fiscale ;
— les économies d'impôts réalisées par le groupe sont constatées en résultat dans les comptes de la société-mère ;
— les économies d'impôts ne sont pas réallouées aux filiales sauf éventuellement en cas de sortie du groupe.
Le solde des déficits fiscaux nés avant l'intégration fiscale s'élèvent à 1 209 K€ au 30 juin 2007.

V. — Rapport d'activité.

Les comptes sociaux au 30 juin 2007 font ressortir un bénéfice net de 347 K€ contre 140 K€ au 30 juin 2006, provenant essentiellement des produits financiers dégagés sur le placement de la trésorerie.
La trésorerie, qui figure au bilan au 30 juin 2007 pour 22 M€, est essentiellement placée en certificat de dépôt et en sicav monétaires.

Perspectives. — La société poursuivra :

— ses discussions relatives à l'aménagement du domaine de la Péronne situé à Miramas, qui pourraient aboutir à l'aménagement d'une ZAC ;
— les procédures judiciaires opposant la Compagnie à l'État afin de faire valoir ses droits.

VI. — Attestation des commissaires aux comptes.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L.232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

— l'examen limité des comptes semestriels résumés de la société Compagnie agricole de la Crau, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

— la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en France ; un examen limité de comptes intermédiaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en oeuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels résumés avec les règles et principes comptables français.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

— le point exposé dans la note « Etat des provisions pour risques » de l'annexe concernant la provision sur participation de l'État de 11,6 M€ relative, notamment, aux titres exécutoires délivrés à votre société par le receveur général des Finances, dont la validité est contestée en justice.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels résumés.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 30 août 2007.

Les commissaires aux comptes :

Mazars :

Frédéric Chevallier ;

Max Dumoulin.

0712938